

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Après le drame des attentats de Paris et la vague d'émotion et d'indignation qui a touché la France, la société, la classe politique et le gouvernement semblent redécouvrir le rôle de l'École et expriment des exigences fortes. S'il est réconfortant de voir que les valeurs républicaines telles que la liberté d'expression et la laïcité sont plébiscitées, il ne faut pas laisser croire que l'École ne faisait rien avant et qu'elle aurait failli à sa mission, pas plus qu'il ne faut laisser croire que l'École pourrait résoudre tous les problèmes. C'est d'autant moins le cas dans un contexte où exercer nos métiers est devenu au fil des ans toujours plus difficile et moins valorisé. Cette dégradation doit cesser.

Dans notre département, aucune perspective d'amélioration pour les personnels et les élèves n'est à prévoir. Dans les collèges, au motif d'une baisse annoncée de 144 élèves d'après les services du rectorat, ce sont 12 postes qui sont supprimés. Dans les lycées, la situation pourrait sembler plus favorable mais les postes supplémentaires prévus ne suffisent pas et on aboutit à une diminution du taux d'encadrement des élèves. Et, pour arriver à cette dotation positive en apparence en lycée, les collèges servent une fois de plus de variable d'ajustement des moyens du second degré, alors que les besoins en personnels sont criants. Ainsi, avec une dotation départementale en baisse, il faut pourtant tenir compte de l'entrée en REP+ du collège Louis Armand et de l'ouverture d'une nouvelle ULIS. La priorité à l'Éducation déclamée par le gouvernement n'est décidément pas une réalité au quotidien pour les établissements, personnels et élèves.

Concernant le taux d'encadrement, 18 collèges voient leur H/e augmenter, et 19 le voient diminuer. Les effectifs moyens sont en légère augmentation dans tous les types de collèges, sauf dans les plus favorisés. Dans des collèges dits « défavorisés » comme Nicolas Robert à Vernouillet ou à Brezolles, étudier dans des classes de 3^e à 26 ou de 5^e à plus de 27 n'est pas une perspective encourageante..., pas plus que dans des collèges « moyens » comme Bonneval, Courville ou Illiers.

Plus généralement, alors que presque toutes les disciplines sont aux « horaires plancher » et presque toutes les heures de cours ont lieu en classe entière (les groupes étant devenus rarissimes), ces classes chargées pèsent lourd pour les élèves, notamment en langues vivantes ou en sciences expérimentales, pour ne citer que ces disciplines. De plus, nous constatons qu'une fois encore les élèves relevant des dispositifs ULIS ne sont pas comptabilisés dans prévisions de structures définissant les Dotations Horaires Globales.

Concernant l'éducation prioritaire, nous déplorons pour le second degré la sortie du collège d'Authon du Perche du dispositif et dénonçons la dotation excessivement faible accordée pour la prochaine rentrée aux deux collèges REP+ de notre département. En effet, l'an dernier, le collège Pierre et Marie Curie avait reçu 63 HP et 23 HSA (document de février 2014) au titre de la pondération. Cette année, il n'y a plus que 50,8 HP et 17,5 HSA ; et 56,4 HP + 17,5 HSA pour le collège Louis Armand. Résultat : à Curie, il manquera des moyens pour reconduire ce qui se fait cette année, et le niveau 5^e sera chargé et à Louis Armand qui pourtant intègre le REP+, les collègues doivent renoncer à environ la moitié des projets fonctionnant cette année !

Une nouveauté cette année : les Indemnités pour Missions Particulières, pour lesquelles aucun texte officiel n'est encore paru. Nous souhaitons exprimer notre mécontentement face à la situation qui est ainsi imposée aux enseignant-e-s du second degré. En effet, comment

pourrions-nous d'ores et déjà acter la disparition d'un certain nombre d'heures statutaires tout en n'ayant aucune garantie et aucune visibilité sur les « missions » qui seraient ainsi indemnisées ? Nous nous opposons à la disparition des heures statutaires définies nationalement et à la mise en place d'indemnités qui ne compenseront pas ces heures et viendront même ajouter à la surcharge de travail des collègues concerné-e-s. Toutes les missions préexistantes doivent être reconnues comme telles. Un seul exemple : à Curie, les collègues déchargées de 9h car assurant le dispositif « tremplin » et le réseau n'auraient plus cette décharge, reprendraient des classe tout en continuant à assurer cette charge de travail en échange d'une proposition d'IMP ?! Cette situation, si elle se confirme, est inadmissible. Nous rappelons qu'une mission particulière peut toujours être reconnue par une décharge de service (décret d'août 2014), soit parce que la mission est lourde, soit parce que la gestion des services des enseignants, notamment en cas de sous service, peut être une réponse adaptée.

De plus, nous refusons ce recours à l'indemnitaire si ce dernier conduit à une individualisation de la rémunération et à la création de hiérarchies intermédiaires. L'attribution de ces indemnités risque de générer des inégalités entre les établissements et entre les personnels, ainsi qu'une mise en concurrence entre les disciplines.

Si les établissements doivent vous faire remonter dans les délais habituels leur répartition horaire par discipline pour permettre le travail sur les postes, ils doivent disposer de temps pour réfléchir à l'utilisation de leur enveloppe d'IMP après la parution des textes officiels.

Enfin, rien n'a changé concernant le recours massif aux HSA. Si le taux annoncé (8,7%) paraît en baisse par rapport à cette année, cette baisse n'est qu'artificielle puisque avec les IMP, il reste à 9,3%. De plus, nous savons que d'ici septembre, des HSA supplémentaires vont venir s'ajouter dans de nombreux établissements à celles déjà prévues, afin d'assurer un certain nombre de dispositifs et de prendre en compte les compléments de service hors commune. Depuis des années, les heures supplémentaires sont détournées de leur vocation de variable d'ajustement pour s'installer comme de véritables moyens d'enseignement sources de pressions et de tensions. C'est inacceptable. Les heures-poste qui sont allouées aux établissements ne suffisent pas à couvrir les horaires obligatoires de cours à assurer dans les différentes disciplines. D'autre part, cette proportion trop importante d'HSA s'impose au détriment de possibles créations de postes.

Dans ces conditions, l'Ecole ne pourra pas répondre à toutes les sollicitations dont elle fait l'objet en ce moment. Dans une société qui produit de l'exclusion sociale de masse, l'Ecole ne peut pas tout.

Les personnels feront le maximum pour remplir leurs missions avec les moyens du bord, comme d'habitude. La FSU 28 ne peut pas se satisfaire de cette situation : c'est pourquoi elle appelle tous les personnels à la grève le 3 février prochain pour dénoncer cette politique éducative sans aucune ambition et porter ses revendications sur la défense de nos statuts et missions, la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.